



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# Commune - VILLENEUVE-LA-COMTESSE

## Document de valorisation financière et fiscale 2021

SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 21170474700016 <b>2022 AVRIL 13-25</b>
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/04/2022</b>

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

### REPERES

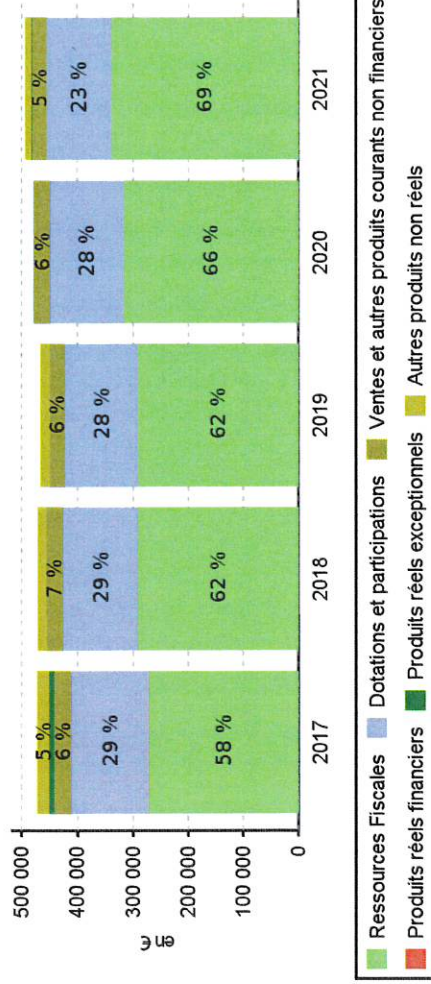
En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	449	489	448	451
Dotations et participations	152	174	233	221
Ventes et autres produits courants non financiers	34	84	109	107
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	3	13	10	11

Strate de référence :

Population : 755

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021	
Ressources Fiscales	110,04 %
Dotations et participations	99,92 %
Produits courants	90,85 %
Produits financiers	79,80 %

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

## REPERES

2021

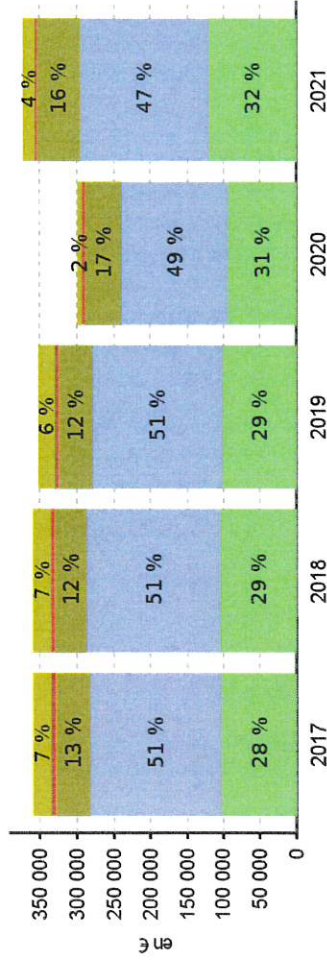
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	159	201	211	209
Charges de personnel	232	283	303	283
Charges de gestion courante	76	108	112	114
Charges réelles financières	4	12	13	14
Charges réelles exceptionnelles	0	6	5	6

Strate de référence :

Population : 755

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales  
■ Charges de personnel  
■ Charges réelles exceptionnelles  
■ Charges de gestion courante  
■ Autres charges non réelles

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

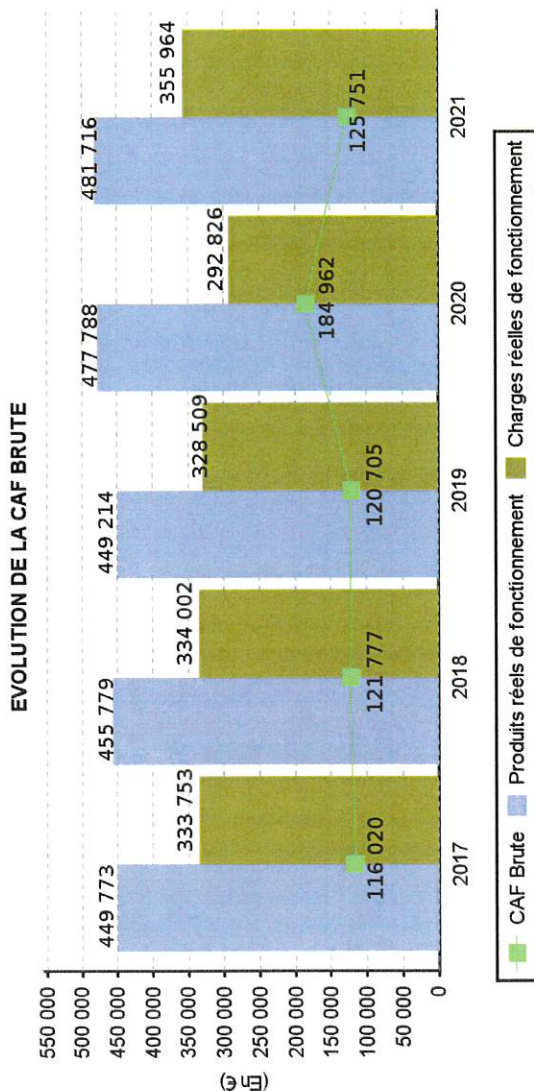
## TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Charges générales	20,96 %
Charges de personnel	95,12 %
Charges de gestion courante	99,99 %
Charges réelles financières	98,17 %

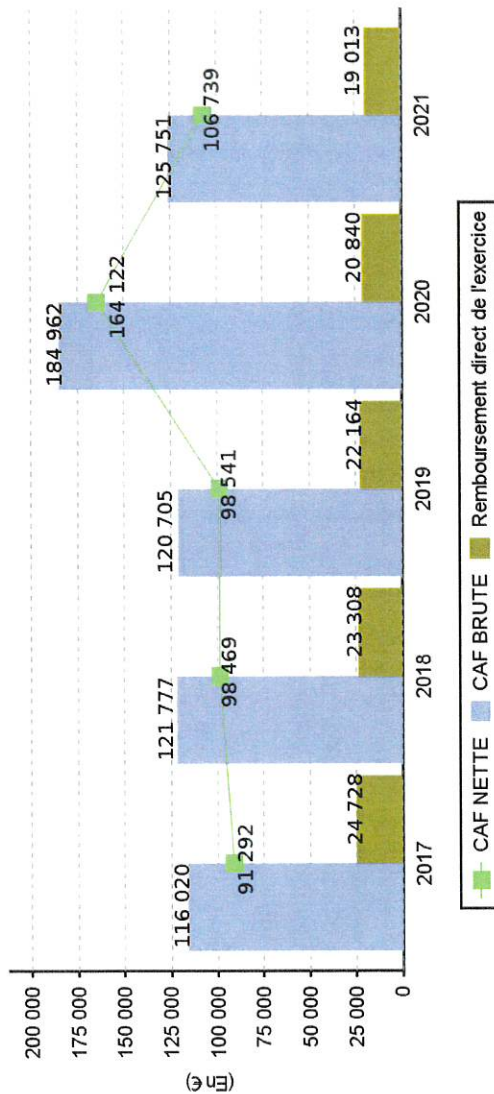
# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



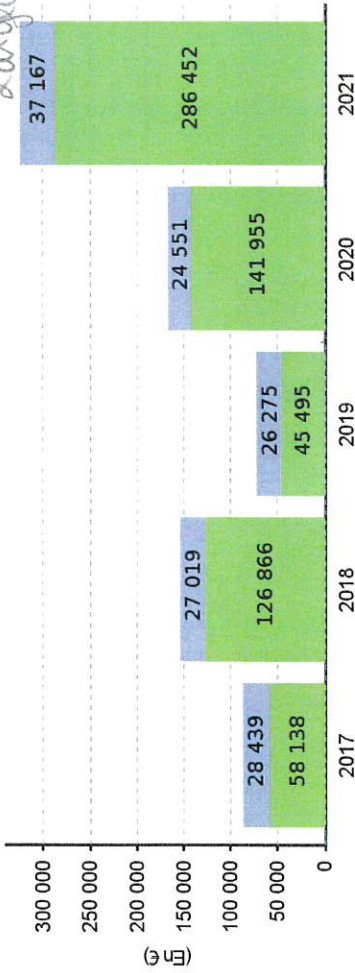
## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

# Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



■ Dépenses directes d'équipement ■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

## REPERES

En €/hab	2021		
	Commune	Département	Région
Dépenses directes d'équipement	379	252	273
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	49	69	72
			National
			298
			75

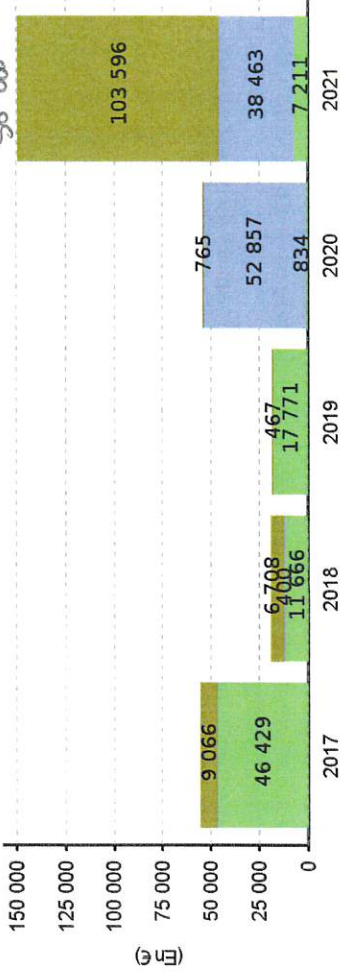
## Taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2021

Dépenses directes d'équipement (1) 25,43 %  
 Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) 67,23 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés ■ Recettes liées aux emprunts ■ Subventions et participations d'équipement reçues

## REPERES

En €/hab	2021		
	Commune	Département	Région
Dotations et fonds globalisés	10	57	53
Recettes liées aux emprunts	51	74	62
Subventions et participations d'équipement reçues	137	52	81
			National
			56
			67
			92

## Taux de réalisation des recettes d'investissement en 2021

Dotations et fonds globalisés 182,56 %  
 Recettes liées aux emprunts (3) 15,35 %  
 Subventions et participations d'équipement reçues 20,86 %

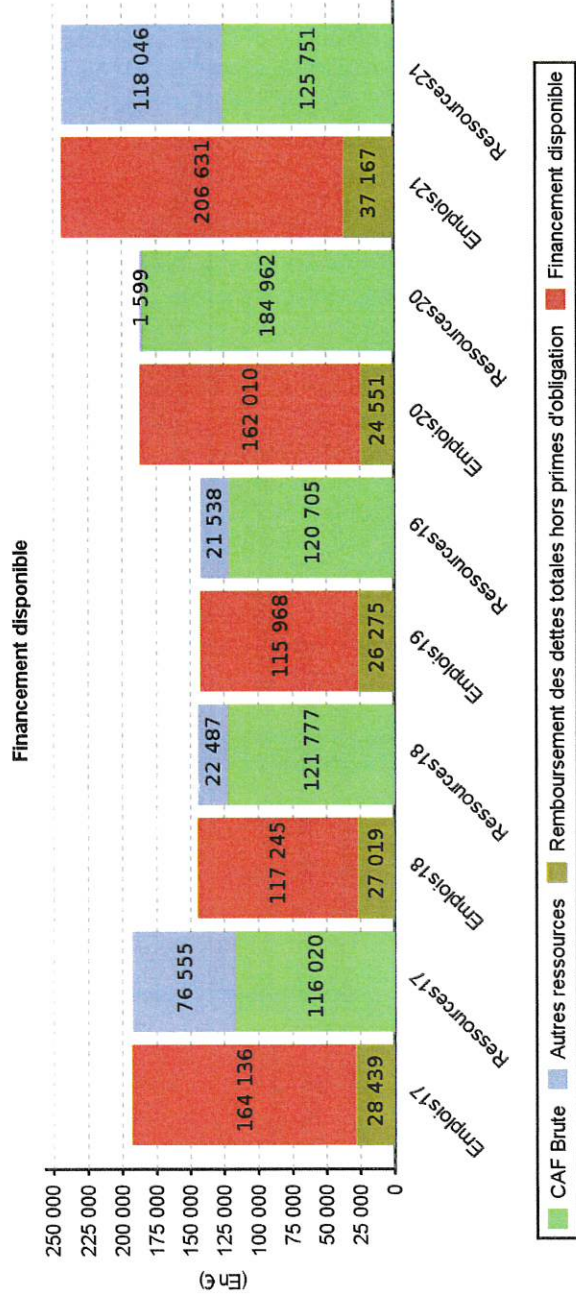
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

# Le financement des investissements

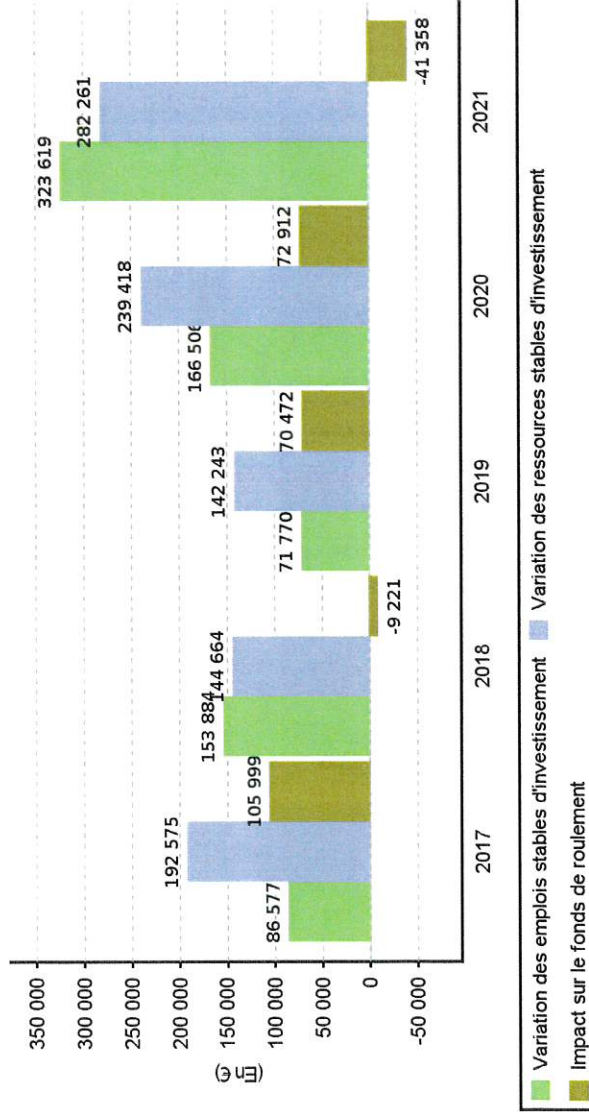
## Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



## Financement des investissements



## Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

# Bilan

## BILAN EN 2021

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	4 556 175	Ressources propres	5 034 726
Actif circulant	78 793	Dettes financières	173 464
Trésorerie	588 901		
		Fonds de roulement net global	652 015
		Passif circulant	15 679
		BFR	63 114

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 588\,901$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

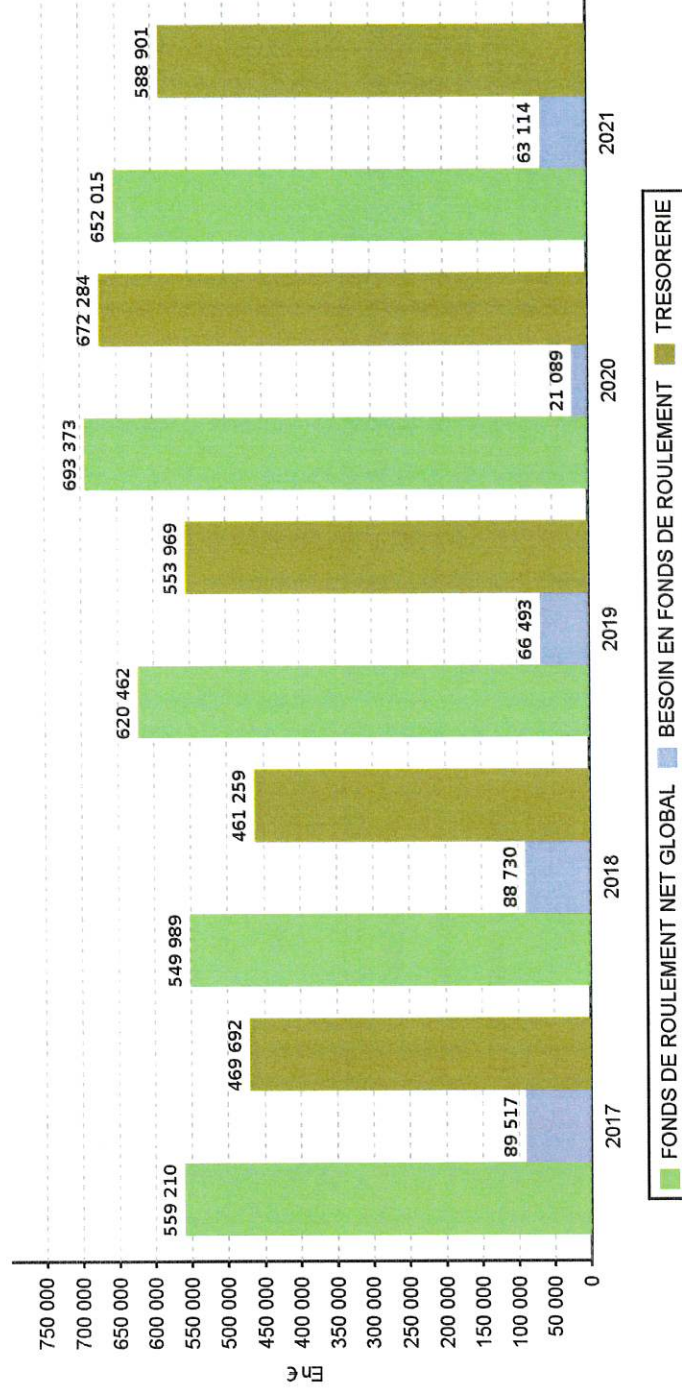
Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

## L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

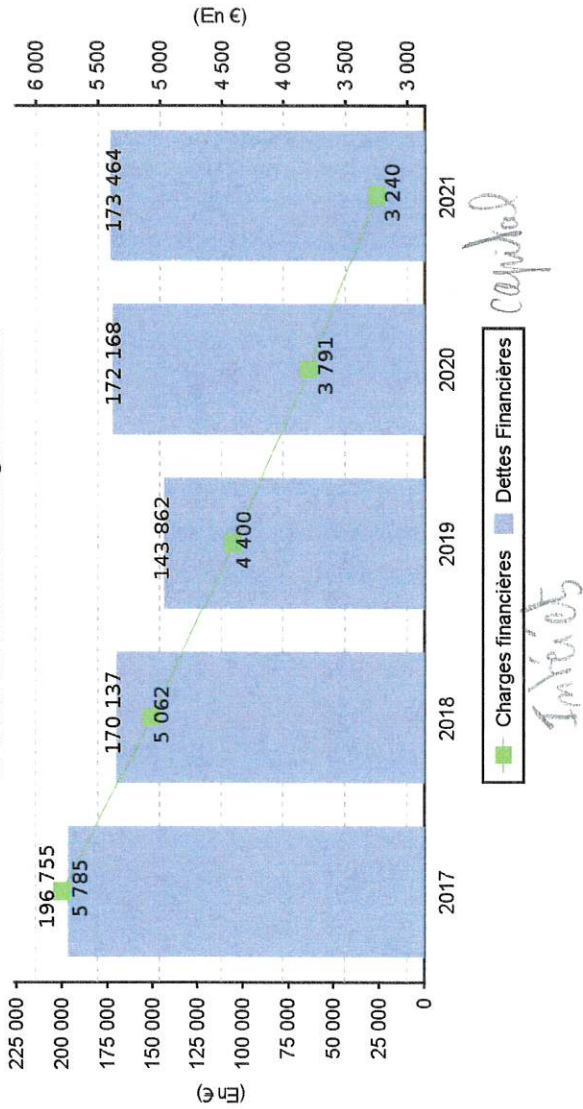
**Evolution des éléments du bilan**





# Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2021



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

## Éléments concernant la fiscalité directe locale

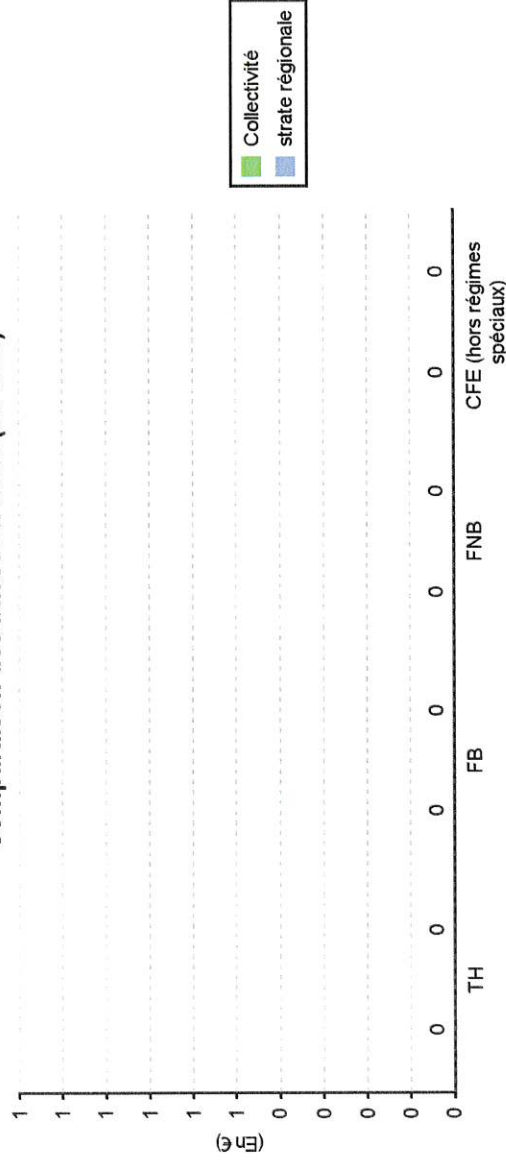
### Les bases

La DGFiP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

### Comparaison des bases en 2021 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

### STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2021

**Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible**

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

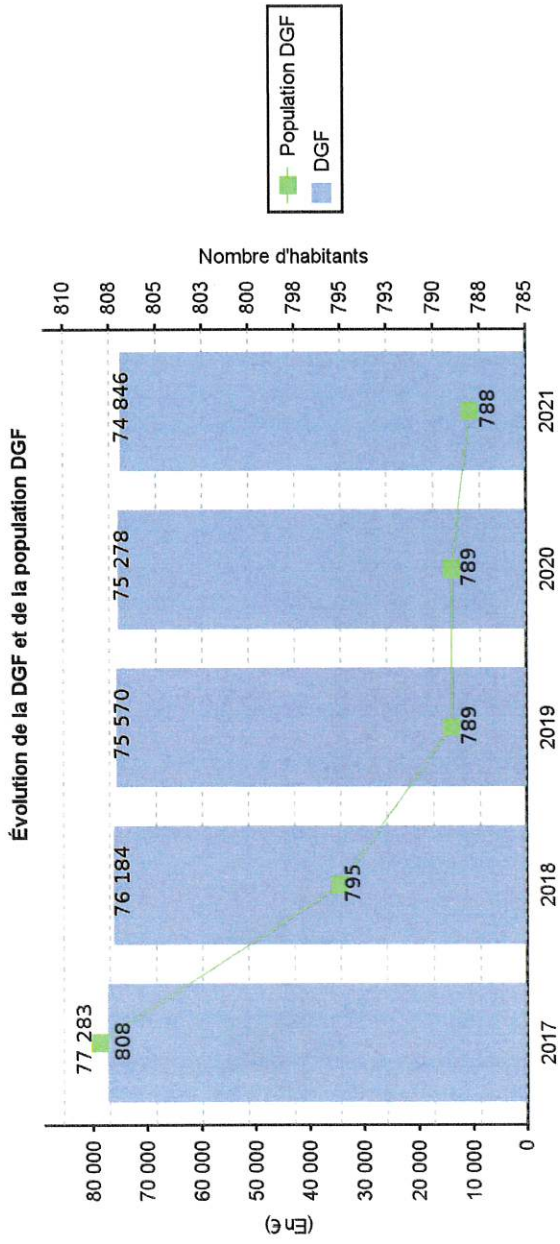
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.



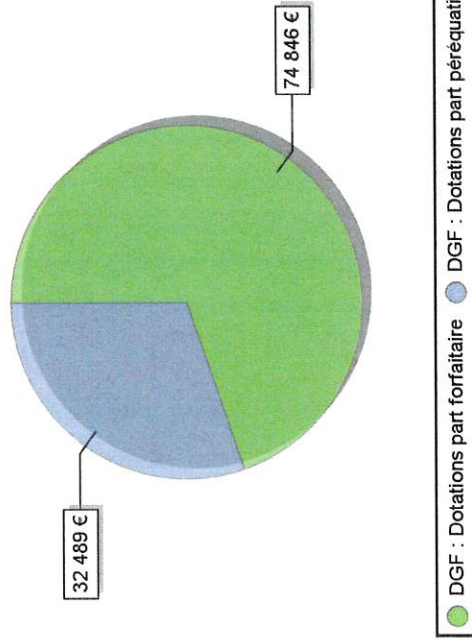
# Éléments concernant les dotations

## Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



## STRUCTURE DE LA DGF 2021



## Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

## Analyse non consolidée des principaux éléments financiers de la gestion 2021 commune de Villeneuve la comtesse

La présente analyse portant principalement sur les trois derniers exercices se borne à examiner les principaux agrégats financiers : capacité d'autofinancement, fond de roulement besoin en fond de roulement, Trésorerie et les ratios de solvabilité. La population retenue est celle du recensement 2021 soit 755 habitants.

A l'issue de la gestion 2021 le résultat de fonctionnement de la commune se situe à 121 129 € il était de 179 146 € en 2020 soit une diminution de 32,4 %.

## LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent qui résulte de l'exécution des opérations réelles de la section de fonctionnement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (*hors produits des cessions d'immobilisations mais y compris les travaux en régie*) et les charges réelles de fonctionnement (hors dotations, amortissement et charges liées aux cessions). Cette capacité d'autofinancement brute est utilisée pour financer tout ou partie des opérations d'investissements (*remboursement en capital des emprunts en cours, dépenses d'équipement...*).

En 2021, elle s'est établie à 125 751 €, En 2020 elle était de 184 962 € et 120 705 € en 2019. Soit une diminution de 32 % entre 2020 et 2021.

La CAF nette qui tient compte du remboursement de la dette en capital se situe à 106 739 € elle était de 164 122 € en 2020, 98 541 € en 2019 ; Cette diminution de 35 % s'explique par la baisse de 8,77 % du

remboursement de la dette en capital alors même que les charges de fonctionnement réelles progressent de 21,6 % et les produits de fonctionnement réels augmentent de 0,8 %.

## LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT

le CAC rapporte les charges réelles de fonctionnement, augmentées du remboursement de la dette en capital (*hors lignes de crédits à long terme*), aux produits réels de fonctionnement (*hors produits des cessions d'actif*).

Il permet ainsi d'apprécier l'aptitude de la commune à autofinancer ses dépenses d'équipement après avoir fait face à ses charges réelles de fonctionnement et au remboursement de sa dette en capital. Cet indicateur ne doit donc pas être supérieur à 100 % (*le seuil critique étant de 105 %*).

Dans le cas présent, le CAC ou coefficient d'autofinancement courant passe de 66 % en 2020 à 82 % en 2021 il était de 79 % en 2019. (*moyenne régionale de 89 %*)

Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2021	
					Strate régionale	
Coefficient d'autofinancement courant	2017	2018	2019	2020	2021	0.89
	0.81	0.79	0.79	0.66	0.82	0.89

## Le Fonds de Roulement

Le Fond de Roulement s'apparente à une réserve. Il correspond à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (*les réserves, les subventions d'équipement et les emprunts*) et les immobilisations (*investissements réalisés ou en cours*). Son rôle essentiel est de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2021, le FDR a atteint 652 015 €, contre 693 373 € en 2020 soit une diminution de 6 %.

Le rapport entre les dépenses d'investissement 323 619 € (dont 286 452 € pour les dépenses d'équipement) et les recettes d'investissement de 282 261 € (sans recours à l'emprunt) a nécessité un prélèvement sur le FDR à hauteur de 41 358 €.

Le FDR représente 669 jours de charges réelles, (moyenne régionale 275 jours). Le minimum raisonnable est de 30 jours.

Évolution du fonds de roulement					Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Fonds de roulement	559 210	549 989	620 462	693 373	652 015	
Fonds de roulement en érab	726	720	820	917	864	485
FDR en nombre de jours de charges réelles	612	601	669	864	669	275

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est égal à la différence entre, d'une part, l'ensemble des créances et des stocks et, d'autre part, les dettes à court terme. Une créance constatée, mais non encore encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse, une dette constatée mais non encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le niveau du BFR mesure ainsi le décalage entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses.

Dans le cas présent, en 2021, le besoin en fond de roulement est de 63 114 €. Ce BFR « positif » (en lien avec le budget annexe lotissement) constitue, de ce fait, une charge à court terme que finance le FDR de la commune.

2021 : 63 114 €,                      2020 : 21 089 €  
 2019 : 66 493 €                     2018 : 88 730 €

### La Trésorerie,

Elle apparaît comme étant la différence entre la « trésorerie active », c'est-à-dire le solde du compte au Trésor, mais également les placements à court terme, et la « trésorerie passive », c'est-à-dire les lignes de trésorerie.

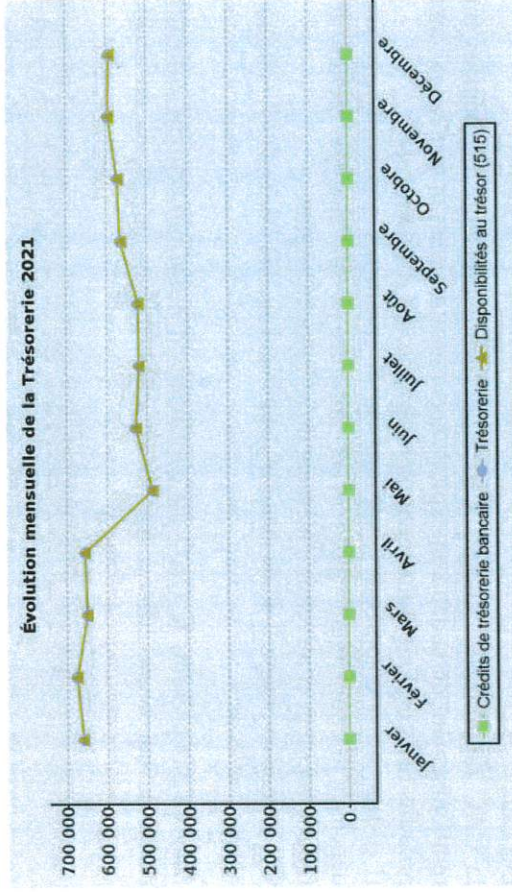
Mais, la Trésorerie résulte avant tout des niveaux respectifs du Fonds de Roulement (FDR) et du Besoin en Fonds de Roulement

(BFR), puisqu'elle correspond très exactement à la différence entre ces deux valeurs fondamentales qui caractérisent la structure financière (ou bilantielle) de la collectivité.

En l'absence de placements et de lignes de trésorerie, la Trésorerie correspond au solde du compte au Trésor, c'est-à-dire aux seules disponibilités.

Elle atteint au 31/12/2021 un montant de 588 901€ contre 672 284 € en 2020, (553 969 € en 2019). Elle représente au 31 12 2021, 595 jours de dépenses de fonctionnement réelles. Ce qui est suffisant, la moyenne raisonnable étant de 30 jours.

Le niveau de Trésorerie est relativement constant tout au long de l'année.



## **RATIOS de SOLVABILITE :**

Deux ratios permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes, soit à partir des produits réels de fonctionnement, soit à partir de la CAF brute dégagée par l'exploitation.

Le ratio d'endettement qui rapporte l'encours total de la dette aux produits réels de fonctionnement permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait la totalité de ces produits à son remboursement, le seuil critique étant au-delà une année.

Ce ratio, s'est établi à :

- 2021 : 0,36 année
- 2020 : 0,36 année
- 2019 : 0,32 année

Le ratio de désendettement rapporte l'encours total de la dette, à la fin de l'exercice considéré, à la CAF brute dégagée au cours de cet exercice. Il permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement de la dette en cas d'affectation de la totalité de la CAF brute à ce remboursement, le seuil critique étant de 12 années.

- 2021 : 1,38 années
- 2020 : 0,93 «
- 2019 : 1,19 «

## **Conclusion**

La situation financière de la Commune de Villeneuve la comtesse est très bonne . La CAF nette est positive, le CAC et les ratios d'endettement sont en dessous des seuils critiques . Son taux d'endettement et son fond de roulement lui ouvrent des marges de manœuvre en matière d'investissement

*(Signature)*  
03-09-20

Annexe :

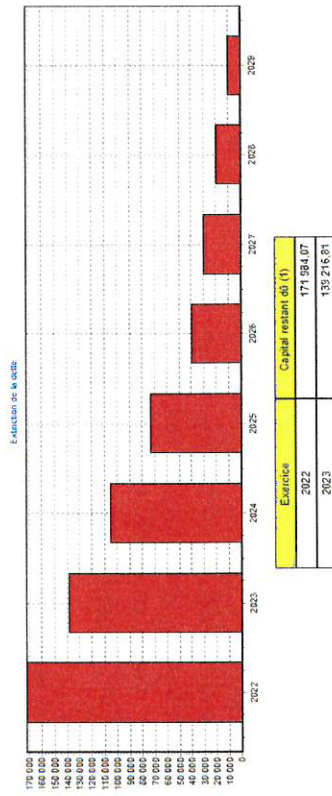


Extinction naturelle de la dette de la collectivité  
COMMUNE DE VILLENEUVE LA COMTESSE

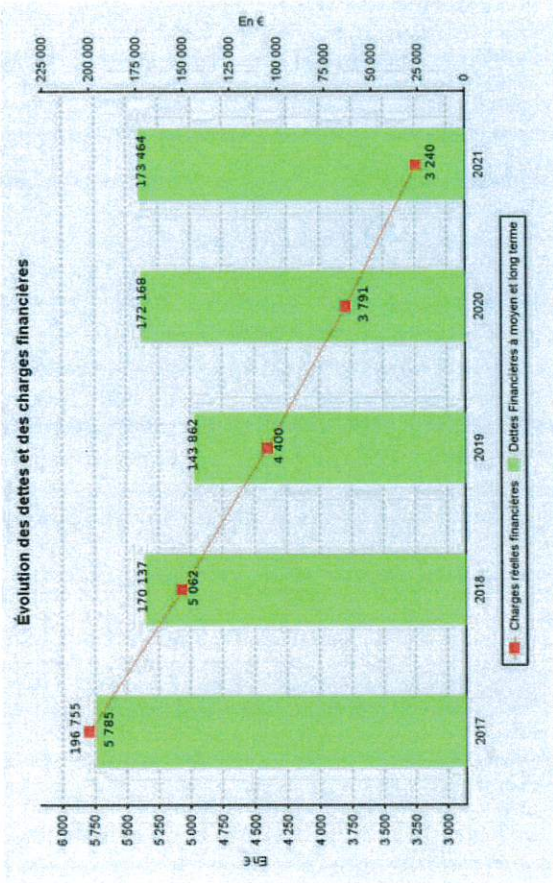
Année de départ 2021

Données exprimées en Euros

Date d'édition 06/04/2022



(1) Au premier janvier de l'exercice avant toute échéance





Année : 2021

Population : 755 h

Groupement d'appartenance : CC VALS DE SAINTONGE

Poste comptable : 017012 SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 017 - CHARENTE MARITIME

Commune : VILLENEUVE-LA-COMTESSE ( 21170474700016 )

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 132 soit 86% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 1388 soit 96% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 9871 soit 96% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région National
Total des produits de fonctionnement = A	493 060	653	775	822 814
Produits de fonctionnement CAF	481 716	638	760	801 790
dont : Impôts locaux	209 712	278	393	318 319
Fiscalité reversée par les GFP	29 597	39	12	83 82
Autres impôts et taxes	99 950	132	83	47 50
Dotation globale de fonctionnement	107 335	142	141	171 148
Autres dotations et participations	7 534	10	33	63 73
dont : FCTVA	603	1	3	2 2
Produits des services et du domaine	14 648	19	49	60 61
Total des charges de fonctionnement = B	371 932	493	638	672 661
Charges de fonctionnement CAF	355 964	471	610	643 626
dont : Charges de personnel (montant net)	174 806	232	283	303 283
Achat et charges externes (montants nets)	118 291	157	196	204 203
Charges financières	3 240	4	12	13 14
Subventions versées	2 580	3	19	21 22
Contingents	13 565	18	43	43 44
Résultat comptable = A - B = R	121 129	160	137	150 153
Capacité d'autofinancement brute = CAF	125 751	167	150	158 164

Total des ressources d'investissement budgétaires=C	367 846	487	338	366	398
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	202 220	268	112	126	127
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	67	58	65
Autres dettes à moyen / long terme	38 463	51	7	4	2
Subventions reçues	103 596	137	52	81	92
FACTVA	6 721	9	34	37	40
Autres fonds globalisés d'investissement	490	1	22	13	15
dont : Taxe d'aménagement	490	1	22	13	15
Amortissements	4 051	5	12	9	12
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	328 112	435	335	363	398
dont : Dépenses d'équipement	286 452	379	252	273	298
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	19 013	25	60	68	73
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	18 154	24	9	4	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-39 734	-53	-4	-3	-0
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	-1	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	-39 734	-53	-3	-4	-0
Résultat d'ensemble	160 862	213	140	153	154
Encours total de la dette au 31 décembre	173 464	230	516	523	579
dont encours des dettes bancaires et assimilées	99 368	132	496	506	564
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	99 368	132	496	506	564
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	22 252	29	71	80	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	652 015	864	489	485	517

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	126 889	188	155	165	173
Résultat comptable = A - B = R	121 129	160	137	150	153
Produits de fonctionnement CAF	481 716	638	760	801	790
Charges de fonctionnement CAF	355 964	471	610	643	626
Capacité d'autofinancement brute = CAF	125 751	167	150	158	164
Produits de cessions d'immobilisations	6 851	9	10	14	17
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	106 739	141	90	90	91
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	106 739	141	90	90	92

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Impôts locaux	43,53 %	51,73 %	39,68 %	40,38 %
Dotations et participations reçues	23,85 %	22,89 %	29,14 %	27,99 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	22,28 %	18,57 %	21,30 %	18,76 %
dont: Achats et charges externes (montant net)	33,23 %	32,02 %	31,74 %	32,38 %
Charges de personnel (montant net)	49,11 %	46,44 %	47,12 %	45,18 %
Charges financières	0,91 %	1,92 %	1,95 %	2,28 %
Contingents	3,81 %	7,09 %	6,69 %	6,95 %
Subventions versées	0,72 %	3,15 %	3,30 %	3,59 %
Autofinancement net (1)	37,26 %	35,65 %	32,99 %	30,56 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	26,43 %	21,19 %	21,75 %
Subventions reçues	36,17 %	20,69 %	29,72 %	30,97 %
FCTVA	2,35 %	13,64 %	13,58 %	13,36 %
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,79	3,31	3,20	3,44
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441,21 / CAF	0,79	3,31	3,20	3,44
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,18	0,46	0,48	0,50

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

